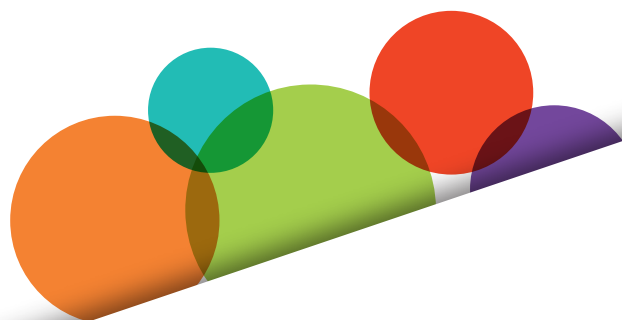




Centre psycho-social et d'accompagnement scolaires

Rapport développement qualité SePAS - CePAS

2016-17



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Éducation nationale,
de l'Enfance et de la Jeunesse





Table des matières

Une approche qualité issue de l'exigence professionnelle des praticiens	4
Introduction	5
Les domaines thématiques	
1. Consultation et accompagnement	6
1.1. Tendances	7
1.2. Bonnes pratiques et innovations	7
1.3. Objectifs	8
2. Prévention	9
2.1. Tendances	10
2.2. Bonnes pratiques et innovations	10
2.3. Objectifs	11
3. Orientation	12
3.1. Tendances	13
3.2. Bonnes pratiques et innovations	13
3.3. Objectifs	14
4. Précarité et autres défis sociétaux	15
4.1. Aide sociale	15
4.2. Aide au logement	16
4.3. Inclusion	17
4.4. Travail social communautaire	18
4.5. Bonnes pratiques et innovations	19
4.6. Objectifs	19
Les domaines transversaux	
5. Collaborations externes	20
6. Participation au développement de l'école	21
7. Développement qualité	22
8. Communication	23
9. Administration	24
Conclusion	25

Une approche qualité issue de l'exigence professionnelle des praticiens

Au-delà de leur pluralité professionnelle, au-delà des différentes méthodes qu'ils utilisent, les professionnels des SePAS et du CePAS ont tenu à mettre en évidence le commun qui caractérise leur pratique. En effet, si chaque praticien conserve une certaine liberté lorsqu'il choisit le type d'intervention qui lui semble le plus adéquat, les professionnels des SePAS et du CePAS doivent pouvoir s'entendre sur l'apport que le jeune tirera de la prestation, qu'il s'agisse d'un projet, d'un conseil, d'une information, d'une animation de groupe ou d'un travail thérapeutique.

C'est ainsi qu'il y a plus d'une quinzaine d'années, les activités des SePAS et du CePAS ont été structurées en plusieurs domaines d'activité. À partir de ce classement et d'un recentrage sur le travail par objectifs, le traditionnel rapport d'activités, en tant que description des réalisations annuelles, a progressivement cédé la place à un véritable rapport développement qualité des pratiques. Rédigé selon un vade-mecum précis et actualisé selon les besoins, ce document s'est ainsi mué en outil d'auto-évaluation et d'amélioration continue.

Ont contribué à ce rapport qualité global, en procédant à une auto-évaluation de la qualité de leur travail, en rédigeant un rapport développement qualité des pratiques individuel, les collègues du Centre psychosocial et d'accompagnement scolaires, désigné ci-après par le CePAS et ceux des équipes des Services psychosociaux et d'accompagnement scolaires, ci-après désignés par les SePAS, des lycées publics suivants (par ordre alphabétique) :

1. AL - Athénée de Luxembourg
2. ALR - Lycée Atert Redange
3. ECG - Lycée Technique Ecole de Commerce et de gestion
4. LAM - Lycée des Arts et Métiers site Limpertsberg
5. LAM - Lycée des Arts et Métiers site Dommeldange
6. LBV - Lycée Bel-Val
7. LCD - Lycée Classique Diekirch
8. LHCE - Lycée Hubert Clement Esch
9. LJBM - Lycée Josy Bartel Mamer
10. LLJ - Lënster Lycée
11. LMRL - Lycée Michel Rodange
12. LNW - Lycée du Nord Wiltz
13. LRSL - Lycée Robert-Schuman Luxembourg
14. LTA - Lycée Technique Agricole
15. LTB - Lycée Technique de Bonnevoie
16. LTC - Lycée Technique du Centre
17. LTE - Lycée Technique Esch/Alzette
18. LTett - Lycée Technique Ettelbruck
19. LTL - Lycée Technique de Lallange
20. LTMA - Lycée technique Mathias Adam
21. LTPS - Lycée Technique pour Professions de Santé
22. MLG - Maacher Lycée
23. NOSL - Nordstadlycée
24. SLP - Schengenlyzeum Perl



Introduction

Le cœur de métier : l'écoute des jeunes

Depuis juin 2017, le Centre de psychologie et d'orientation scolaires a changé sa dénomination en **Centre psycho-social et d'accompagnement scolaires (CePAS)**, le Service de psychologie et d'orientation devient le **Service psycho-social et d'accompagnement scolaires (SePAS)**. Ces changements d'appellations reflètent un réaménagement des missions :

2016-17 a vu la nouvelle politique en matière d'orientation¹ commencer à se concrétiser sur le terrain avec la mise en place progressive dans les lycées des cellules d'orientation dont le Service psycho-social et d'accompagnement scolaires (SePAS) reste un acteur clé. À l'avenir, l'orientation ne sera plus forcément la porte d'entrée principale des SePAS, puisque l'orientation sera portée par l'ensemble de la communauté scolaire, sous l'impulsion des cellules d'orientation. Ce qui demeure et demeurera au cœur de l'identité des SePAS, c'est l'écoute du jeune, au plus près de sa subjectivité et de ceux qui l'entourent, parents et enseignants. Cette écoute, et les mesures qui l'accompagnent, s'adressent à la population scolaire dans son ensemble (prévention primaire), aux groupes à risque (prévention secondaire), comme aux jeunes déjà confrontés à une difficulté particulière (prévention tertiaire).

Sur le modèle des années précédentes, la présente édition du rapport qualité se base sur les rapports élaborés selon une même grille d'analyse par les SePAS ainsi que le rapport du Centre psycho-social et d'accompagnement scolaires (CePAS). Elle analyse les pratiques de l'année écoulée telles qu'elles ont été perçues et telles qu'elles gagneraient à évoluer, à travers neuf domaines d'activités. Pour la première fois, ces domaines sont organisés en deux grandes catégories :

- **les domaines thématiques qui correspondent aux missions des SePAS - CePAS :**
consultation et accompagnement ; prévention ; orientation ; précarité et autres défis sociétaux. Ils font l'objet d'une étude approfondie des tendances, bonnes pratiques et objectifs.
- **les domaines transversaux, au service des finalités de l'action des SePAS - CePAS :**
collaborations externes, participation au développement de l'école ; développement de la qualité ; communication ; administration. Ces derniers, qui ne sont pas propres au travail des SePAS, sont abordés plus brièvement, ce qui n'enlève rien à leur importance.

Tous ces domaines sont intrinsèques à une approche globale qui, tous les SePAS en témoignent, se fonde avant tout sur le travail en équipe au sein du service, dont l'interdisciplinarité constitue l'une des plus grandes richesses.

La volonté d'agir avec méthode, de documenter, dans la transparence et la concertation, de manière structurée, est partout évidente et plusieurs SePAS ont connu en 2016-17 des avancées notoires sous ces angles, grâce particulièrement aux activités formatives, source principale de la qualité croissante des pratiques.

Bonne lecture !

Antoinette Thill-Rollinger

Directrice

Claire Russon

Coordination, Innovation et Développement
des pratiques psycho-socio-éducatives

¹ Loi du 22 juin 2017 ayant pour objet l'organisation de la Maison de l'orientation.

Les domaines thématiques

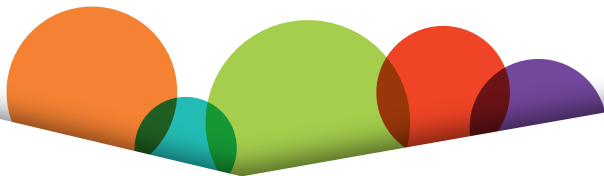
1. Consultation et accompagnement

Ce domaine représente le cœur des activités psycho-socio-éducatives : l'écoute du jeune, dans le cadre de consultations, détermine toutes les autres mesures et dispositifs mis en place par le service. Outre la recherche commune de solutions individualisées, en partenariat avec le concerné, sa famille et des personnes de référence (enseignants ou professionnel extérieur à l'école), l'accompagnement des élèves permet aussi de prendre le pouls des relations interpersonnelles et du vivre ensemble au lycée.

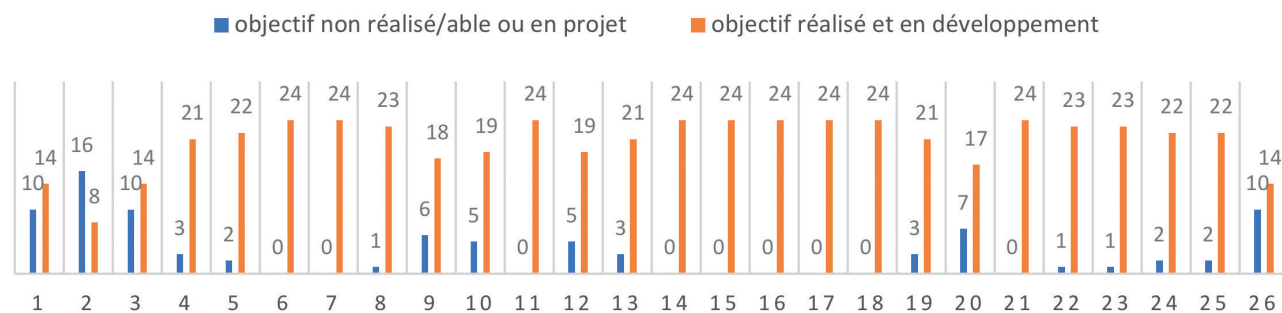
Actuellement, 26 dimensions (aussi nommées objectifs ou pratiques dans le présent rapport) permettent d'apprécier le développement des moyens mis en œuvre pour un travail de qualité dans le domaine « consultation et accompagnement ».

1 Statistiques annuelles	10 Cadre propice à relation de confiance	19 Objectifs prioritaires annuels
2 Conclusions tirées des statistiques	11 Accueil respectueux	20 Situation évaluée selon les critères prédéfinis
3 Répartition des suivis/critères prédéfinis	12 Méthode adaptée au genre	21 Collaborations structurées, selon les besoins
4 Concept consultation	13 Méthode adaptée à la dimension interculturelité	22 Collaboration avec les enseignants
5 Déontologie	14 Méthode adaptée aux besoins particuliers	23 Responsable du suivi/Fallmanager
6 Jeune au centre	15 Méthode adaptée aux difficultés scolaires/comportementales	24 Collaboration favorisée avec les parents
7 Participation du client	16 Méthode adaptée aux crises (mobbing, deuil, suicide, conflit)	25 Dossier par jeune
8 Accès aisé aux locaux	17 Considération portée aux situations de précarité	26 Fichier commun à l'équipe
9 Confidentialité des locaux	18 Relais vers un autre service	

Le travail de consultation est prioritaire ; c'est aussi celui pratiqué depuis toujours et quantitativement le plus important. Dès lors, il n'est pas étonnant de constater que c'est le domaine - parmi les neuf examinés dans ce rapport -, dont la pratique est la mieux développée.



CONSULTATION ET ACCOMPAGNEMENT



Lecture du tableau : le graphique ci-contre montre combien d'équipes, sur les 24 ayant réalisé une autoévaluation de leurs activités, pratiquent (en orange) ou non (en bleu), les dimensions susmentionnées. Par exemple, pour la dimension 1 Recueillir des statistiques annuelles sur le travail de consultation, on observe que pour 10 équipes, cet objectif est non réalisé ou en projet, tandis que 14 équipes le réalisent ou le développent.

En ce qui concerne l'équipe consultation du CePAS, des statistiques annuelles se font depuis des années, mais l'étape de l'analyse de ces données pour en tirer des conclusions et formuler des objectifs stratégiques au niveau de l'offre et des méthodes n'est pas encore franchie.

1.1. Tendances

Les tendances sont très stables : comme par le passé, ce sont les aspects relatifs au recueil des données, à leur documentation, à leur partage au sein de l'équipe, ainsi qu'à leur analyse qui sont, globalement, encore en développement. Tout ce qui concerne le travail clinique avec le jeune (accueil, méthode, thématique traitée) est considéré comme acquis par toutes les équipes. L'évolution est positive, puisque l'on constate que chaque année, le nombre d'équipes réalisant des statistiques sur leur travail de consultation est en légère progression (9/21 en 2015-16 ; 14/24 en 2016-17).

1.2. Bonnes pratiques et innovations

Même si un certain nombre d'équipes ne dispose pas d'un fichier commun des suivis et ne fonctionnent pas avec une répartition systématique des cas entre les membres de l'équipe selon des critères prédéfinis, rares sont celles qui ne sont pas soudées et collaboratives. Les échanges oraux se pratiquent quotidiennement, dans un objectif de concertation et surtout de mise en commun d'expertises plurielles.

Quelques équipes ont réussi à instaurer un système de dispatching, certaines recourant même à des critères d'attribution, et fonctionnent selon le système de case-manager. D'autres privilégient le système du tuteur ou de la personne de référence par classe.

L'effort important prodigué en termes de très grande disponibilité et flexibilité pour assurer une présence continue auprès du jeune est mis en exergue par la plupart des équipes.

Enfin, plusieurs rapports font état d'un effort particulier et grandissant à créer des ponts entre la famille et l'école et à faciliter l'adaptation aux exigences pédagogiques d'un jeune en difficultés. Le soutien aux démarches de la famille d'un côté et l'aide apportée aux équipes pédagogiques dans la mise en application des avis de la commission des aménagements raisonnables (CAR) de l'autre, en est un exemple.

1.3. Objectifs

Le travail en réseau avec des partenaires externes s'étoffe d'année en année, les partenariats à l'intérieur du lycée se développent et la volonté d'impliquer les parents est toujours présente ; les équipes estiment néanmoins utile d'améliorer ces pratiques collaboratives. L'approche systémique, qui insiste sur le rôle déterminant des différents environnements de vie sur la santé de l'enfant, est fréquemment citée comme assise théorique. Son application dans la pratique implique de prendre le temps de parler avec - ou du moins de - l'enfant, de ses relations, de ses ressources et des freins qu'il ressent. Il s'agit aussi de croiser les perspectives des personnes concernées. Nombre de formations continues offertes par le CePAS mettent l'accent sur ces aspects qui permettent grandement de développer la qualité des pratiques psycho-socio-éducatives. Concrètement, au quotidien, cela implique aussi de viser des réunions plus fréquentes et/ou systématiques avec les équipes de direction et/ou pédagogiques, ainsi que des séances d'information et/ou de formation sur cette approche de travail. Des journées portes-ouvertes internes pourraient également être organisées à l'attention de la communauté scolaire sur des thématiques cliniques, l'approche et/ ou les offres du SePAS. À l'attention des parents, la tendance est plutôt à actualiser et/ ou traduire des brochures, à favoriser les rencontres lors d'évènements scolaires (inscriptions, portes-ouvertes, soirée de parents d'élèves, ...), ou encore à rendre les réunions avec les parents d'élèves plus conviviales. Certains pensent aussi à des séances d'information thématiques pour parents ou aux offres de la Eltereschoul.

Les services psycho-sociaux-éducatifs souhaitent développer les activités de dépistage et de remédiation précoces. Celles-ci présupposent évidemment de fortes alliances éducatives entre les acteurs scolaires de tous bords et concernent des thèmes à cheval entre plusieurs disciplines tels les besoins éducatifs particuliers, apprendre à apprendre ou encore la motivation/l'accrochage scolaire.

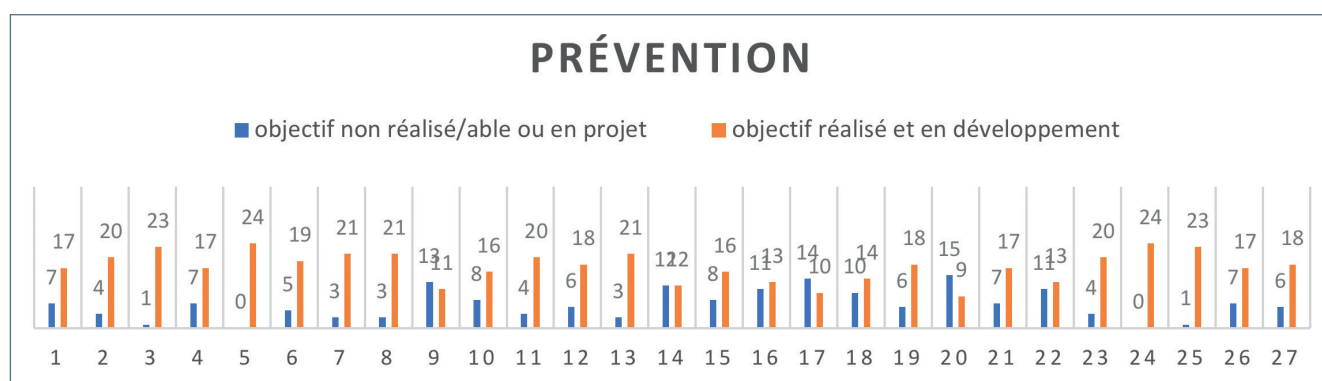
Pour finir, il nous importe de noter que des locaux garantissant un travail en toute confidentialité et offrant un cadre propice à l'établissement d'une relation de confiance n'existent pas dans au moins une demi-douzaine de lycées !

2. Prévention

Au-delà d'une action individuelle (voir chapitre consultation et accompagnement), l'action psycho-socio-éducative en milieu scolaire comprend également des mesures de prévention. Dans ce domaine sont reprises trois types de mesures : celle qui s'adressent à la population scolaire dans son ensemble (prévention primaire), celles qui visent des groupes cible à risque (prévention secondaire), ou encore celles qui sont proposées à des publics spécifiques déjà confrontés à une difficulté particulière (prévention tertiaire).

Actuellement, 27 dimensions (aussi nommées objectifs ou pratiques dans le présent rapport) permettent d'apprécier le niveau de développement des activités identifiées - par l'expérience et la recherche - comme particulièrement utiles à la réalisation d'un travail de qualité dans le domaine « prévention ».

1 Prévention primaire : choix documenté	10 Thèmes prév. sec. portés par communauté scolaire	19 Collaboration Mosaïk
2 Thème prévention primaire porté par la communauté scolaire	11 Mesures spécifiques	20 Collaboration Trainingsraummethode
3 Coopération étroite partenaires scolaires et sociaux	12 Interventions en classe prévention sec.	21 Collaboration CePAS
4 Promotion de modes de vie sains	13 Collaborations enseignants et équipes éducatives.	22 Collaboration équipes externes au MENJE
5 Prévention des comportements à risque	14 Prévention tertiaire: choix documenté	23 Dépistage et réintégration des jeunes par le SePAS
6 Promotion équilibre affectif/ psycho-sexuel	15 Collaboration équipe éducative	24 Remédiation et/ou thérapie par SePAS (individuel ou groupe)
7 Apprentissage du vivre ensemble	16 Collaboration cellule d'orientation	25 Approche systémique, travail sur les ressources et les solutions
8 Participation à des activités éducatives	17 Collaboration GAP	26 Entièrement du processus auprès du SePAS
9 Prévention secondaire: choix documenté	18 Collaboration Anti Gewalt Training	27 Analyse concertée et ajustement des offres



Lecture du tableau : par exemple, concernant la dimension 1 Documenter le choix du thème de prévention primaire, on observe que pour 7 équipes cet objectif est non réalisé ou en projet, tandis que 17 équipes le réalisent ou le développent.

Le domaine d'activité prévention s'est surtout développé depuis la mise en place d'équipes pluridisciplinaires avec des thèmes comme la prévention du sida, l'éducation sexuelle et affective, la prévention des toxicomanies, la prévention de la violence, du (cyber-) mobbing et plus récemment la prévention du décrochage, voire la prévention du suicide. La promotion de comportements sains, non-violents/de médiation, sociaux, responsables et participatifs est de plus en plus privilégiée. Par ailleurs, il existe des concepts de travail globaux : ils abordent les thèmes et les facteurs psycho-sociaux sous-jacents de manière liée et cohérente. Ces programmes considèrent aussi bien le développement de l'enfant que les réalités institutionnelles du milieu scolaire.

Selon les 24 SePAS ayant évalué leurs politiques et pratiques en matière de prévention, les constats sont les suivants : la multiplicité des acteurs à impliquer pour concevoir et mettre en œuvre des mesures de prévention (dimensions 15 à 22) fait en sorte que l'application d'une démarche concertée et documentée constitue un véritable défi pour chaque lycée (objectifs 1, 2, 9, 10, 14). Classiquement, les activités de remédiation (objectif 24) et les activités plus spécifiquement « psy » (dimension 5, 25) sont régulièrement réalisées par toutes les équipes (N=24).

Alors que l'offre de consultations en tant que telle demeure un des grands piliers du travail de prévention, le CePAS a diversifié son offre depuis quelques années afin de répondre de manière plus adaptée aux besoins des jeunes et des lycées. Il s'agit de l'organisation d'ateliers et d'activités de groupes en vue du développement de compétences transversales entre pairs.

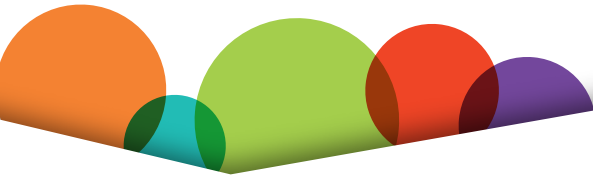
2.1. Tendances

Globalement, les tendances sont relativement stables. Mais l'on constate une nette augmentation du nombre d'équipes qui documentent le thème de prévention choisi, c'est-à-dire les raisons qui ont menées à ce choix, et ce surtout en ce qui concerne les campagnes de sensibilisation (9/22 en 2015-16 et 17/24 en 2016-17) : « Pourquoi tel thème en priorité plutôt qu'un autre ? Quels besoins ont été constatés chez les jeunes ? Quelle appréciation les enseignants ont-ils de la situation ? Y a-t-il des données qui confirment les observations empiriques ? ... ». À noter aussi un accroissement des équipes qui disent s'appuyer sur un consensus ou un accord de toute la communauté scolaire avant d'initier ou de participer à des activités de prévention primaire. Ceci assurant la pérennité de l'action. Enfin, la collaboration avec les enseignants et les équipes éducatives du lycée se développe d'année en année (objectif 13 : 17/ 22 en 2015-16 et 21/24 en 2016-17).

2.2. Bonnes pratiques et innovations

Il apparaît avantageux d'insérer des activités de prévention dans les programmes d'orientation (connaissance de soi, gestion des émotions, compétences sociales, auto-détermination, sens des responsabilités, etc.), ainsi que le réalise un lycée, avec son projet d'établissement sur la connaissance de soi et la citoyenneté.

De plus en plus d'équipes font le choix de travailler avec des « multiplicateurs internes » dans le lycée, des collègues enseignants ou personnel socio-éducatif formés par ou sur initiative du SePAS ou du CePAS. Un grand travail a par exemple été réalisé en matière de détection, diagnostique, remédiation (au SePAS ou au CePAS) et suivi scolaire (notamment via l'application de mesures CAR) d'enfants présentant des troubles de l'apprentissage (dyslexie en particulier).



Certains rapportent que la collaboration interne étroite avec le service socio-éducatif (SSE) s'avère fructueuse, particulièrement pour le travail préventif en matière d'absentéisme, de gestion du stress et les ateliers "léieren léieren".

D'autres font état de collaborations externes solides avec en particulier le service Impuls et la Police Grand-Ducale pour l'élaboration d'un guide d'intervention en rapport avec les substances psychoactives, ou encore avec les services de l'ALJ pour le monitoring des élèves considérés comme étant en décrochage scolaire.

Plusieurs équipes se donnent les moyens de fonder les campagnes de sensibilisation sur un état des lieux approfondi (questionnaire aux élèves, littérature scientifique, données chiffrées, avis de la cellule de développements scolaire, ...); celui-ci leur permet de développer un programme de prévention primaire différenciée par année d'étude qui s'étale sur les trois années du cycle inférieur. Certains combinent ce programme de large ampleur avec en plus des séances d'information pour parents et des formations pour enseignants.

Les programmes de prévention décrochage, appelés de préférence d'accrochage scolaire, se généralisent. Si l'accrochage relève en premier lieu de la responsabilité individuelle de l'élève, le lycée a pour sa part la mission d'offrir aux jeunes les moyens de rester accrochés (bon climat dans la classe et le lycée, pédagogies innovantes, flexibilisation des offres scolaires, remédiations individualisées etc.). Certains de ces projets sont soutenus ou initiés par le CePAS : essentiellement en 10^{ème} / 4^{ème} il est question de dépistage ou de repérage précoce des jeunes à risque afin de leur proposer du soutien via diverses approches (corporelle, créative, gestion des émotions, des impulsions, orientation, développement des compétences sociales, connaissance de soi, groupe de parole, ...). Certains projets mis en œuvre dans les lycées mettent, par-delà l'aide individuelle, l'accent sur la recherche commune de solutions institutionnelles. D'autres lycées enfin, optent pour une approche de sensibilisation précoce en offrant des ateliers dès la 7^{ème}.

2.3. Objectifs

Pour les trois types de prévention, les équipes indiquent que la collaboration avec les enseignants leur apparaît comme la voie la plus prometteuse, aussi bien pour développer un climat scolaire et une culture de paix (p.ex. : via des interventions suivies dans les classes en concertation ou mieux en co-intervention avec l'enseignant) que pour des démarches plus ciblées à l'attention p.ex. des élèves redoublants, des élèves en risque de décrochage ou d'exclusion de leur groupe-classe.

À titre d'exemple, les équipes se préoccupent de développer des concepts adaptés à une utilisation saine des nouveaux médias (ex. : médiation par les pairs, Mediencoûts²), d'encourager la culture du feedback et de l'évaluation afin d'ajuster les actions, de réaliser un plan annuel reprenant toutes les mesures du lycée (organisées par SSE, direction, enseignants, SePAS, autres) et pouvant être transmis à tous les acteurs internes et enfin d'étendre au cycle supérieur de l'enseignement secondaire, souvent parent pauvre dans ce domaine, certaines mesures de prévention.

Pour la rentrée 2017-18, un lycée prévoit un projet d'établissement consacré à la collaboration avec les parents (voir la liste des projets d'établissement).³

² Elèves formés à l'utilisation des médias qui coachent des pairs plus jeunes.

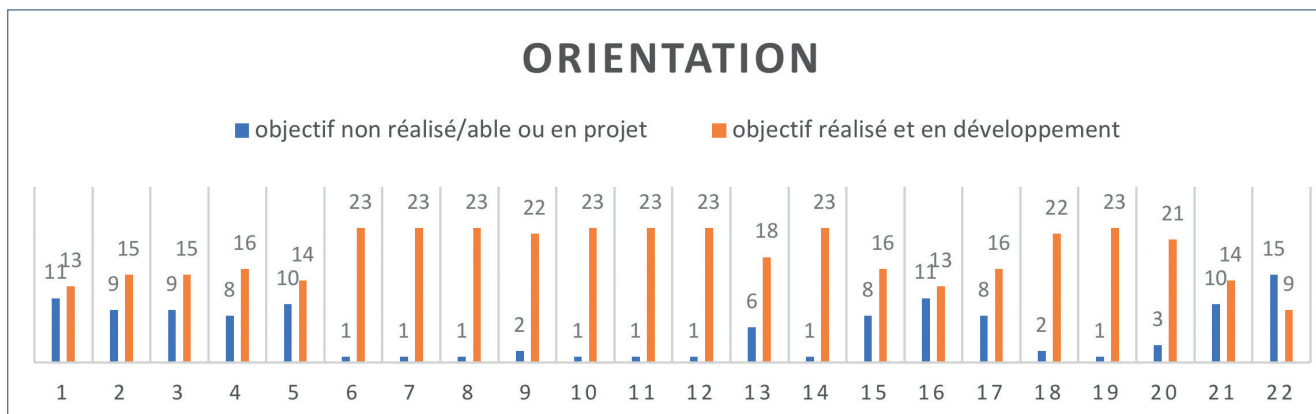
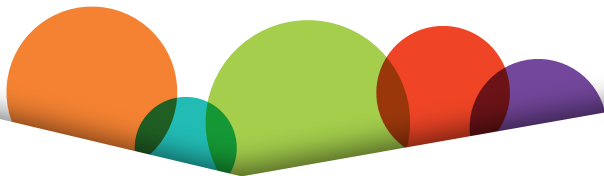
³ http://portal.education.lu/Portals/44/documents/ccpe_projets_2016_17.pdf

3. Orientation

Ce domaine d'activité a connu des débuts de restructurations nationales en 2016-17. La responsabilité en matière d'orientation des élèves est en passe d'être répartie sur un plus grand nombre d'acteurs scolaires, en l'occurrence sur toute la communauté et plus spécifiquement en ce qui concerne la coordination au sein du lycée, sur la cellule d'orientation. Celle-ci regroupe une variété d'acteurs scolaires apportant chacun leurs compétences et regards propres. Cette nouvelle structure relève de l'autorité du directeur de l'établissement et au-delà, de celle de l'instance nationale qu'est la Maison de l'orientation. En janvier 2017 a été publié le Cadre de référence pour l'orientation scolaire et professionnelle. En dehors des lycées impliqués dans une phase pilote et du groupe de réflexion relatif à ce cadre, le travail d'orientation des SePAS a suivi en 2016-17 son cours comme par le passé.

À ce jour, 22 dimensions (aussi nommées objectifs ou pratiques dans le présent rapport) permettent d'apprécier le niveau de développement des critères qualité établis - par l'expérience et la recherche - pour la mission d'orientation jusqu'à présent confiée aux équipes SePAS, enseignants orienteurs inclus.

1 Interventions tout au long du cycle inférieur	8 Accomp. indiv. - s'auto-évaluer 3.10	15 Whole school approach
2 Interventions tout au long de la scolarité	9 Accomp. indiv. - développement compétences personnelles et sociales	16 Démarche d'orientation documentée
3 Contenus des interventions cohérents	10 Accomp. indiv - faire des choix et prendre des décisions	17 SePAS participe à la création cellule d'orientation du lycée
4 Mesures d'information et développement de compétences transversales	11 Accomp. indiv. - démarches et projet professionnel/de formation	18 Démarche orient planifiée annuellement
5 Processus d'orientation documentée par l'élève	12 Accomp. indiv. - remédiations aux difficultés	19 Collaborations externes
6 Accompagnement individuel	13 Accomp. indiv. - valoriser ses compétences	20 Conseil outillé par réf. théoriques, données valides, tests valides, techniques maîtrisées
7 Accomp. indiv. - informer / aider à gérer l'info	14 Accomp. indiv. - transfert de compétences (stages, ré-orientation, ...)	21 Processus-clé en orientation évalués tous les 3 ans
		22 Résultats d'activités systématiquement évalués



Lecture du tableau : par exemple, concernant la dimension 1 Interventions tout au long du cycle inférieur, on observe que pour 11 équipes cet objectif est non réalisé ou en projet, tandis que 13 équipes le réalisent ou le développent.

Le graphique explicite bien la situation : l'architecture de la démarche en orientation est en place dans plus de la moitié des lycées dont les équipes ont rendu un rapport (dimensions 1 à 5, 15, 16, 17). Quasiment toutes réalisent du travail d'accompagnement individuel en orientation et ce, quel que soit l'objectif (dimension 6 à 14). Le programme annuel et le réseau de collaborations externes sont largement en place (objectif 18 et 19) ; ce qui reste à développer le plus largement est un dispositif d'évaluation des processus et surtout des résultats.

3.1. Tendances

La comparaison avec les années précédentes fait apparaître un seul changement significatif : l'augmentation des équipes (qui sont passées de 9 à 16) qui déclarent participer à la création et aux travaux de la cellule d'orientation.

Les équipes sont, cette année, plus nombreuses à considérer utile de mieux répartir les activités tout au long du cycle inférieur, voire tout au long de la scolarité, comme le préconise le concept global d'orientation afin qu'elles ne se limitent pas aux années de transitions.

Les SePAS sont également plus nombreux à estimer que des améliorations sont requises pour sélectionner des contenus cohérents les uns par rapport aux autres et pertinents pour l'atteinte des objectifs en orientation (ne pas négliger le développement de compétences en se focalisant sur la transmission d'informations, p.ex.).

Au niveau du CePAS, on remarque que l'orientation, même le volet de l'Information scolaire et universitaire, reste fréquente au niveau des demandes de consultations. Même si l'orientation n'est plus une priorité parmi les missions allouées au centre, cet état de fait s'explique par la présence du CePAS au sein de la Maison de l'orientation.

3.2. Bonnes pratiques et innovations

L'idée du portfolio d'orientation revient régulièrement : elle permettrait au jeune de rassembler et de documenter, sur le moyen et long terme, des éléments qui concourent à le faire avancer sur son chemin d'orientation. Cette mesure est ambitieuse, entre autres parce qu'elle présuppose une concertation étroite des acteurs. Certaines équipes visent donc, dans un premier temps, la collaboration entre responsables (régent, autres professeurs, référents SePAS) d'une seule année d'étude, en l'occurrence la 9^{ème} (5^{ème}).

Les stages sont organisés sous des déclinaisons variées : par exemple des stages obligatoires d'une semaine en entreprise, pendant le temps scolaire. Cette mesure s'adresse aux redoublants de 9^{ème} et a comme objectif de donner au jeune la possibilité de prendre contact avec le monde du travail, de connaître les compétences requises pour exercer un métier choisi et de comparer ses propres représentations d'une activité professionnelle avec une réalité observée.

En ce qui concerne l'information en orientation, les séances « Job-Talk » ont actuellement la cote : il s'agit de rencontres-échanges, où des professionnels se tiennent à disposition des élèves pour les informer sur leur activité, leur entreprise, leurs expériences et pour répondre aux questions. Cette action a aussi l'avantage de s'adresser à plusieurs classes d'âge, en l'occurrence des 4^{ème} aux 1^{ère}.

Outre le fait de faciliter la réflexion des jeunes sur leur représentation des métiers, ces mesures de mises en situation leur permettent de faire le lien entre leur formation et un futur emploi et les préparent à l'intégration professionnelle future.

La question de la « réorientation » est celle qui se pose lorsqu'un jeune n'arrive plus à satisfaire aux exigences de la filière dans laquelle il est inscrit. La stratégie fréquente du jeune est de tenter jusqu'au troisième trimestre, voire en redoublant, de ne pas « être réorienté/e ». La proposition du lycée est généralement d'envisager au plus tôt un changement. Parfois les décisions sont prises unilatéralement - par le lycée -, sans qu'une entente ait pu être trouvée et elles sont alors vécues par l'élève (et parfois aussi par sa famille) comme sélectives, voire punitives et pas comme un soutien. Ces situations difficiles pour tous les concernés sont fréquentes et plusieurs SePAS indiquent spécifiquement vouloir développer une approche permettant de les gérer efficacement, c'est-à-dire précocement et constructivement.

L'orientation s'invite aussi, lentement mais sûrement, dans le curriculum : certains lycées proposent des cours réservés à l'orientation et pour lesquels le contenu est élaboré par un groupe de travail dont fait partie le SePAS. À titre d'illustrations, citons l'organisation d'ateliers en économie pour les classes de 4e (vu que cette matière ne figure plus au programme) et des séances « fit for life » en collaboration avec les « Jonk Entrepreneurs ». Dans le régime professionnel, c'est p.ex. le cours VIPRO (vie professionnelle) qui se prête à des activités plus ciblées (valoriser ses compétences, préparer des entretiens,...).

Dans certains lycées, l'équipe SePAS participe au volet « orientation » du projet d'établissement, un peu comme des consultants ou experts qui contribuent ponctuellement et à la demande. Ailleurs, le projet d'établissement est entièrement consacré à l'orientation et fait d'autant plus largement appel aux ressources des SePAS.

3.3. Objectifs

Au niveau de l'accompagnement en orientation, les équipes veulent mettre en place des mesures permettant de travailler les compétences (career management skills p.ex.) avec les jeunes, et souhaitent également faciliter aux élèves la documentation des différentes étapes de leur parcours d'orientation (portfolio p.ex.).

Au niveau institutionnel, ce sont la définition d'une démarche globale et structurée en orientation par chaque lycée (objectifs 1, 2, 3, 4, 15, 16), ainsi que son évaluation (objectifs 21 et 22) qui sont les grandes étapes à prévoir dès l'année suivante ; le Cadre de référence pour l'orientation scolaire et professionnel en indique la marche à suivre. En 2017-18, c'est le service de coordination de la Maison de l'orientation qui soutient et évalue la mise en application dudit cadre.

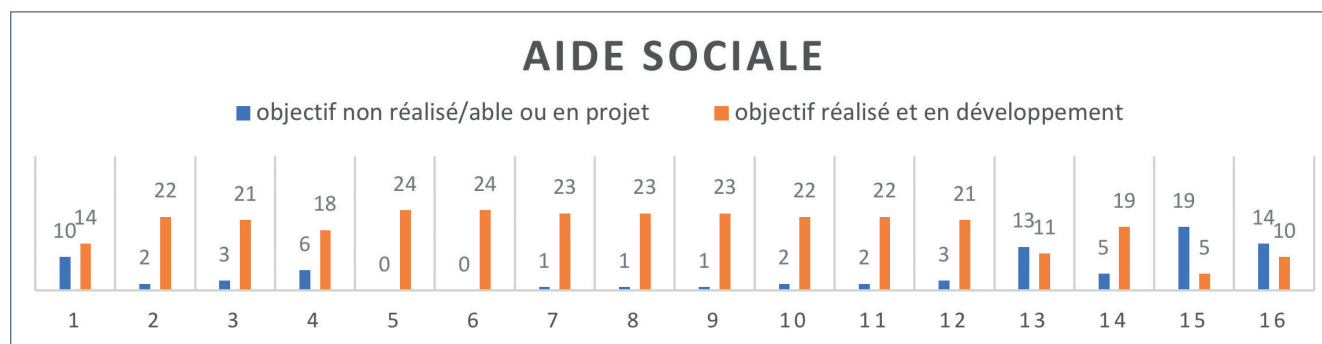
4. Précarité et autres défis sociétaux

Ce domaine d'activité est documenté avec précision et sous la forme actuelle depuis deux ans seulement. C'est pourquoi les tendances et évolutions dans le temps, particulièrement rapides dans ce secteur, ne sont pas analysées dans ce chapitre. Ce domaine est également très vaste : afin d'en faciliter la présentation, nous avons choisi de le diviser en quatre sous-domaines : aide sociale, aide au logement, inclusion et travail social au sein de la communauté scolaire.

4.1. Aide sociale

Sont regroupées ici 16 dimensions relatives à l'attribution d'aides financières (AF) à des élèves nécessiteux, ainsi qu'aux modalités de gestion de certains budgets locaux d'aide sociale.

1 Information aux élèves de familles à faible revenu sur les droits et modalités d'obtention des aides financières (AF)	9 Aide pour frais de repas - mise à jour régulière de la liste (toutes les 6 semaines)
2 AF : Lettre d'information aux parents en plusieurs langues	10 Aide pour frais de repas - évaluation de l'usage fait de cette aide
3 AF : Information au régent	11 AF voyages scolaires et matériel scolaire
4 AF : Réunion de parents en début d'année	12 Création d'un budget « voyage et matériel scolaire » et définition des critères d'octroi
5 AF : Information diffusée à tous les élèves du lycée	13 Système transparent, homogène et contrôlé de gestion des sommes modestes (donations, Association de Parents d'Elèves, distributeurs) dédiées aux menus secours urgents aux élèves nécessiteux
6 Utilisation du vadémécum CePAS (procédures et critères d'attribution des subsides et cas particuliers)	14 Sensibilisation et information des acteurs scolaires sur les budgets spéciaux
7 Aide pour frais de repas - informations	15 Évaluation et documentation annuelle de l'adéquation barèmes d'attribution/évolution du coût de la vie et des salaires
8 Inscriptions des élèves ayant droit au repas gratuit et/ ou au repas à 1€	16 Approche commune (SePAS + communauté scolaire) de détection préventive des élèves en difficultés



Lecture du tableau : par exemple, concernant la dimension 1 Atteindre et informer élèves de familles à faible revenu sur les droits et modalités d'obtention des aides financières (AF), on observe que pour 10 équipes cet objectif est non réalisé ou en projet, tandis que 14 équipes le réalisent ou le développent.

Le graphique de la page précédente montre que ce travail représente une tâche réalisée par tous les lycées disposant d'un service social (barres orange avec N=24). Un point de développement soulevé par les professionnels du secteur est celui de ne pas pouvoir toujours compter sur l'ensemble de la communauté scolaire (objectif 16) afin d'être sûr de ne pas laisser de côté certains jeunes qui sont dans le besoin et qui ne se déclareraient pas spontanément (objectif 1).

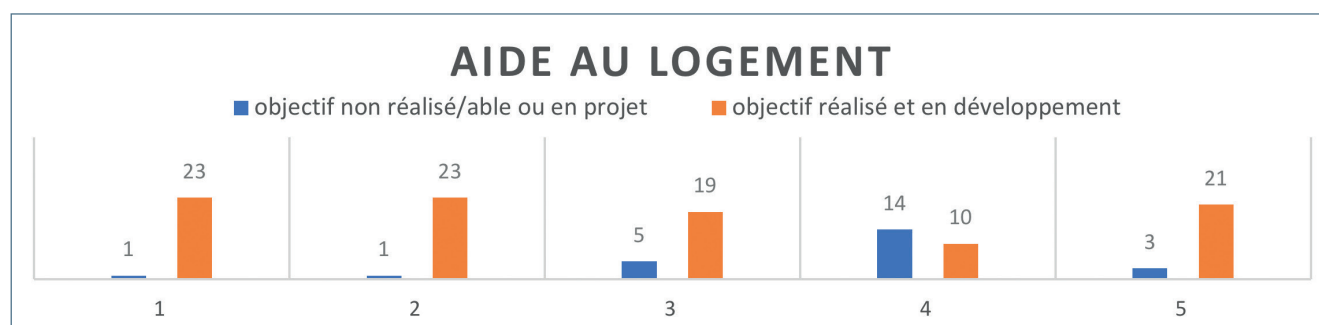
Avec l'entrée en vigueur de la loi sur la Maison de l'orientation du 22 juin 2017, les subventions annuelles pour ménage à faible revenu et les subventions mensuelles pour le maintien scolaire à destination de l'élève adulte en détresse psycho-sociale sont uniquement accordées aux élèves inscrits dans un établissement d'enseignement secondaire classique et secondaire général public luxembourgeois, ainsi que les établissements d'enseignement privé sous régime contractuel suivant les programmes de l'enseignement public luxembourgeois - à partir de la rentrée scolaire 2017-18

4.2. Aide au logement

Un certain nombre de jeunes ne résident pas au domicile familial et nécessitent un logement. D'autres atteignent l'âge adulte au cours de leur scolarité et apprennent à vivre de façon indépendante. Le SePAS soutient les jeunes dans la gestion de ces défis.

Certains élèves sont renvoyés de leur domicile et rayés des registres de la commune. D'autres jeunes qui terminent l'enseignement secondaire luxembourgeois ont, à défaut de domicile voire de famille qui les accueille au Luxembourg, de grandes difficultés à obtenir une adresse de référence nationale et sans celle-ci, aucune bourse ne peut leur être accordée. Ainsi les professionnels des SePAS recherchent ensemble avec l'élève des solutions individuelles souvent longues et pénibles.

1	Introduction de demandes de logements sociaux
2	Aide et conseil aux démarches autonomes du jeune adulte (prestations familiales, protection internationale, conseil juridique, secours financiers...)
3	Visites à domicile
4	Accords pour avances ou paiement à crédit (frais matériel scolaire, vêtements, équipements spéciaux)
5	Organisation de la mesure sociale repas à 1€/0€ au restaurant scolaire



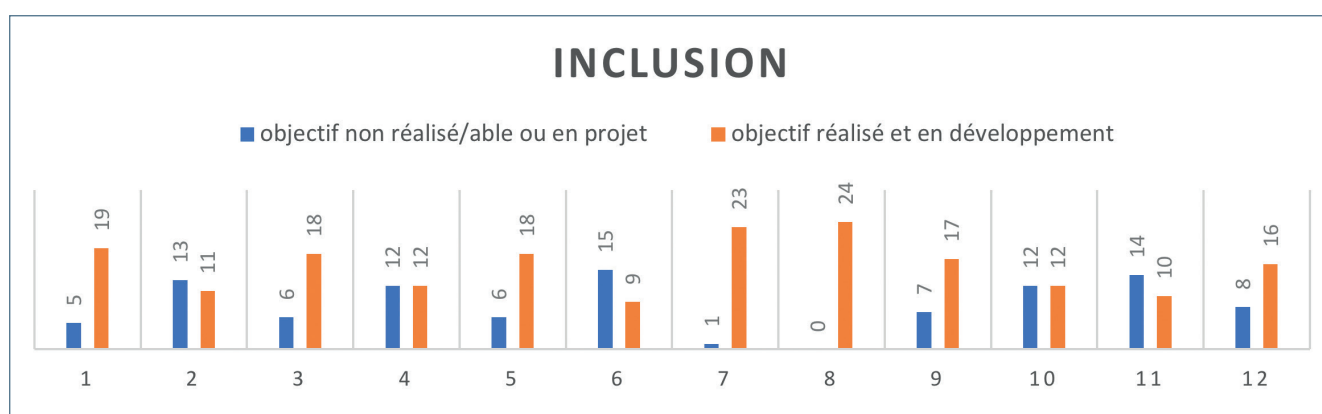
Lecture du tableau: la grande majorité des services (barres en orange - avec N=24) mettent en œuvre ces pratiques, à l'exception des accords pour paiement à crédit.

4.3. Inclusion

Chaque enfant ou adolescent, quelles que soient son origine culturelle, sa situation sociale, de santé, genre, etc. est en droit de bénéficier du soutien nécessaire à la poursuite de son enseignement secondaire, ainsi que d'avoir sa place dans la communauté scolaire.

1 Soutien au jeune nouvellement arrivé dans le pays, en particulier si mineur non accompagné	7 Accompagnement des porteurs de handicap, d'un problème de santé grave, ou ayant un besoin particulier/spécifique
2 Démarches administratives pour ces jeunes (autorisations du MAE excursion scolaire, frais de voyage OLAI, ...)	8 Recherche commune de solutions adaptées pour concernés, commissions compétentes si requis (CMPPN, CAR, CIS)
3 Accompagnement des enfants demandeurs de protection internationale (DPI)	9 Accompagnement situation de maternité
4 Promotion d'une clarification des critères de maintien scolaire des DPI déboutés	10 Différentes offres pour jeunes transgenres
5 Recherche de solutions pour soutien matériel complémentaire aux aides officielles	11 Collaboration avec le CePAS et/ou l'asbl Intersex & Transgender
6 Système transparent, homogène et contrôlé de gestion des sommes modestes (donations, APE, distributeurs) dédiées aux menus secours urgents aux élèves nécessiteux	12 Informations publiques sur situation des élèves au lycée (besoins, vécus, dispositifs en place et manquants)

Le SePAS contribue, par ses compétences psychologiques, éducatives et surtout sociales, aussi bien à l'accompagnement individuel du jeune (objectifs 1, 2, 3, 5, 7, 9, 10), qu'à un travail de collaboration (8, 11), de sensibilisation et de mobilisation sur la situation des jeunes (objectifs 4, 12).



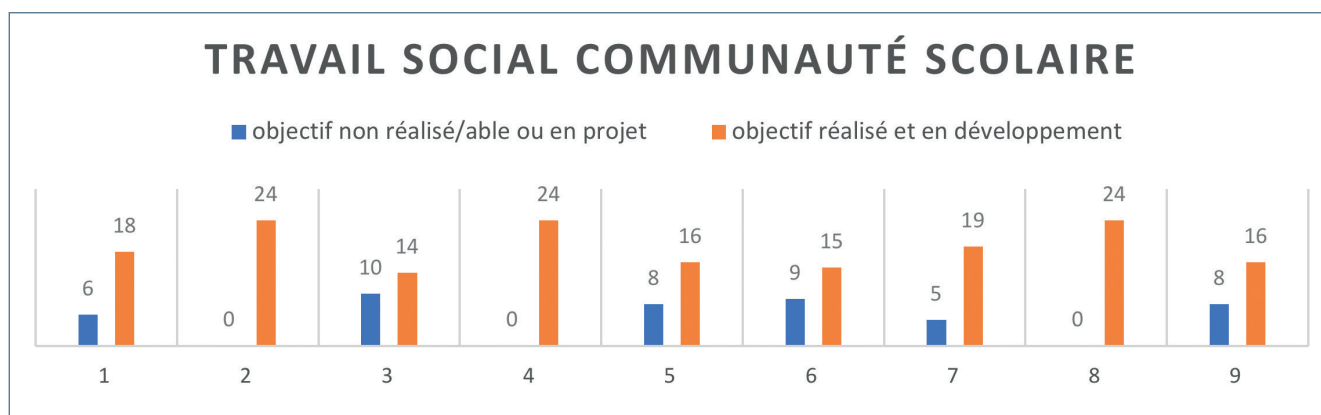
Lecture du tableau : par exemple, concernant la dimension 7 Accompagnement des porteurs de handicap, d'un problème de santé grave, ou ayant un besoin particulier/spécifique, on observe que pour 1 équipe cet objectif est non réalisé ou en projet, tandis que 23 équipes le réalisent ou le développent.

4.4. Travail social communautaire

Ce sous-chapitre concerne le travail de sensibilisation et d'éducation fait par les professionnels au sein de la communauté scolaire afin de développer des approches communes et une culture collaborative en matière de travail social auprès des jeunes.

1 Méthode du croisement des savoirs/alliances éducatives : approche pluridisciplinaire pour la cohérence des différentes aides	6 Sensibilisation et mobilisation de tous les acteurs scolaires : attention particulière aux élèves qui ne se portent pas demandeurs de soutien
2 Contribution gestion de situation de crise (deuil, suicide, amok, attaque, arrestation, ...)	7 Continuité dans le traitement sanitaire et médical des élèves
3 Vadémécum ou procédure/s élaboré/s par les différents acteurs concernés (lycée, police, GSP, GAP...)	8 Collaboration avec services médicaux spécialisés
4 Matériel d'information en matière de gestion de crise à l'école	9 Promotion d'un accueil et suivi des élèves avec problèmes de santé
5 Procédure de signalement clarifiée entre les différents acteurs scolaires - responsabilité SePAS (AS/PSY/EG) définie	

Le travail social est vraisemblablement le domaine pour lequel la culture de définition des procédures est la plus avancée (objectifs 3, 5, 7, 9) et sans doute aussi la plus nécessaire : les prises de décisions, communes de préférence, sont en effet fréquemment requises.



Lecture du tableau : par exemple, concernant la dimension 1 Méthode du croisement des savoirs/alliances éducatives, on observe que pour 6 équipes cet objectif est non réalisé ou en projet, tandis que 18 équipes le réalisent ou le développent.



4.5. Bonnes pratiques et innovations

Comme exemple de mise en œuvre de démarche commune, l'on peut citer plusieurs équipes ayant élaboré une procédure d'action en cas de crise, appelée p.ex. le « Krisenordner ». Outre le fait de mettre autour d'une table des représentants des différents corps professionnels du lycée pour élaborer le plan d'action, cette mesure implique une communication interne rigoureuse : présentation lors de la plénière, information informelle et formation pour les personnes intéressées.

L'organisation de l'accueil de nouveaux élèves signe tout autant la volonté de construire une véritable communauté de vie à l'école. L'arrivée importante de familles exilées a amené les équipes des lycées à aménager des espaces facilitant rencontres et intégration. Le Stop & Go welcome, dispositif porté par le CePAS et organisé au lycée, est une des mesures pionnière en la matière. Par ailleurs la collaboration avec la CASNA se poursuit pour l'intégration scolaire des nouveaux arrivants, par exemple via l'ouverture de classe ACCU dans des lycées classiques accueillant des jeunes du même âge.

Depuis toujours, des sommes modestes peuvent être attribuées, ponctuellement, à des jeunes afin qu'ils puissent participer à la vie scolaire et aux activités du groupe classe. Ce qui est plus nouveau, selon les déclarations des équipes, est la volonté de créer un système transparent, homogène et contrôlé pour la gestion et l'attribution de ces aides. Un échange de bonnes pratiques et d'informations concrètes à ce sujet est souhaité par les équipes.

Certaines équipes démontrent un engagement particulier pour soutenir tous les jeunes et jeunes adultes dans le besoin, afin qu'ils puissent poursuivre leur scolarité : cours du soir, transport gratuit pour élèves âgés de plus de 25 ans, recherche de logements, cantine à 1€, accompagnement des familles...

Vu la variété et l'ampleur de ce travail social, certaines équipes réorganisent les tâches entre les différents professionnels. Ils s'informent et se forment de façon à ce que, par exemple, les situations nécessitant un signalement auprès du tribunal de la jeunesse et des tutelles puissent également être traitées par le professionnel (psychologue ou éducateur gradué) qui a reçu les informations de première main : sans être assistants sociaux, ces collègues peuvent déjà réaliser l'évaluation des besoins des personnes concernées et la mise en place de certaines mesures avant le signalement.

Enfin, pour l'équipe administrative et sociale du CePAS, l'année 2016-17 a été marquée par les travaux préparatifs en vue de l'application, notamment par les assistants sociaux des SePAS, des nouvelles dispositions 1) de la loi du 22 juin 2017 ayant pour objet l'organisation de la Maison de l'orientation et modifiant la loi du Centre psychosocial et d'accompagnement scolaire et 2) du règlement grand-ducal du 29 août 2017 fixant les modalités d'octroi de la subvention pour ménage à faible revenu (SMFR) et de la subvention du maintien scolaire (SMS).

4.6. Objectifs

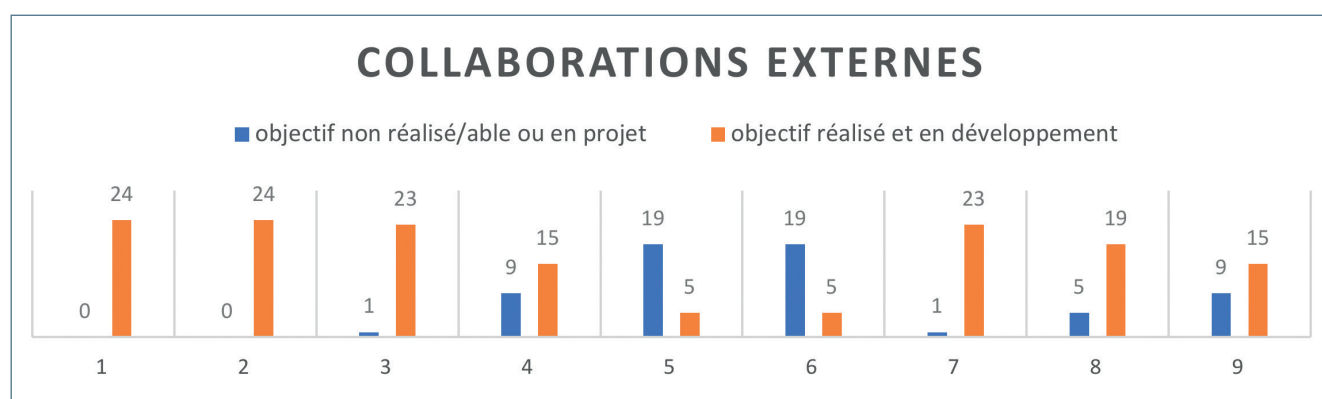
Les propositions que certaines équipes formulent pour développer cet axe de travail social et surtout pour augmenter l'aide pouvant être apportée aux jeunes, sont les suivantes : lobbying pour créer des structures de logement (ex : internat) ; participation des collaborateurs SePAS à des débats sur les politiques sociales ; moyens financiers accessibles sans trop de lourdeur administrative pour aide individualisée; accompagnement des élèves post-bac / post-lycée (par exemple au niveau de la recherche d'emploi et de logement, ...) ; poursuite de la prise en charge des élèves qui deviennent bénéficiaires de protection internationale - BPI (classe CLIJA+).

Par ailleurs les équipes veulent poursuivre la recherche de solutions pour repérer et assurer un soutien matériel complémentaire aux aides officielles en cas de besoin.

Les domaines transversaux

5. Collaborations externes

1 Offre de suivi complétée par collaborations externes	6 Contacts et références transmis au Centre de Ressources (CdR) du CePAS
2 Offre de projets complétée par collaborations externes	7 Participation GT ou FC CePAS
3 Partenariats extérieurs pro-activement entretenus	8 Équipe représentée aux réunions mensuelles CePAS - SePAS
4 Collaborations évaluées annuellement	9 Coopération régulière avec 1 ou plus. équipes SePAS
5 Modalités des collaborations fixées par écrit	



Lecture du tableau : par exemple, concernant la dimension 1 Offre de suivi complétée par coll. externes, on observe que pour 0 équipe cet objectif est non réalisé ou en projet, tandis que les 24 équipes le réalisent ou le développent.

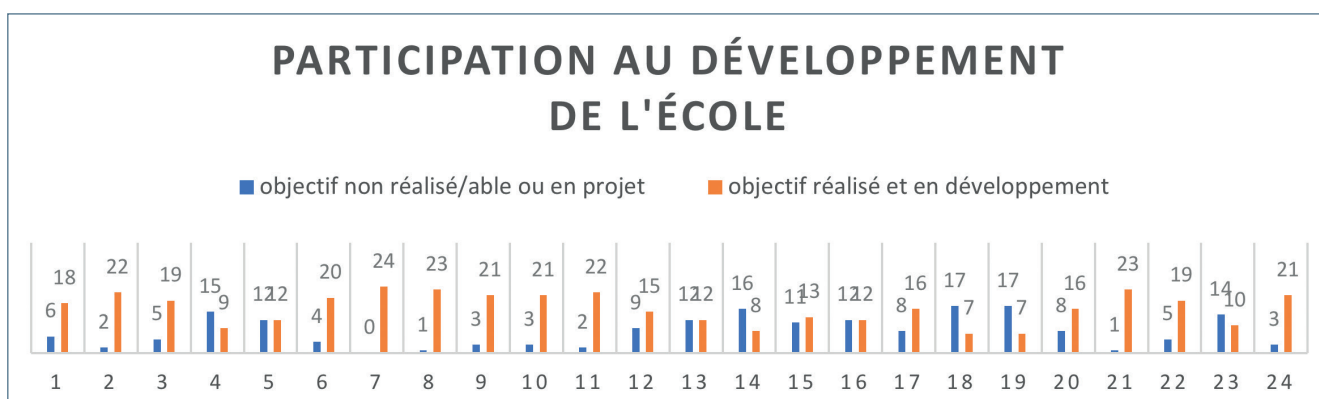
Tous les points sont bien développés, à l'exception des objectifs 5 et 6.

Le CePAS, en particulier son équipe de direction, ainsi que l'équipe du Centre de Ressources, œuvrent en continu au maintien et au développement de collaborations :

- externes, en représentant le CePAS et les SePAS dans les principales plateformes thématiques nationales du secteur et en invitant régulièrement des représentants du secteur lors des manifestations CePAS - SePAS (mensuelles, concertations professionnelles, séminaires) ;
- internes au CePAS - SePAS, en favorisant des pratiques réflexives entre pairs (concertations professionnelles, groupe de travail intra CePAS - SePAS, supervisions et intervisions) ;
- internes au ministère, en s'impliquant dans une concertation active avec les différents départements de l'administration ministérielle.

6. Participation au développement de l'école

1 Concertations régulières avec enseignants	9 Présence aux conseils de classe en matière disciplinaire	17 Implication dans projets du lycée se rapportant à des missions SePAS
2 Participation aux journées pédagogiques du lycée	10 Communication efficace de l'action psycho-socio-éducative	18 Charte SePAS négociée avec direction et approuvée
3 Bilans/concertations par an avec direction lycée	11 Contacts continus avec collègues enseignants aussi en dehors des réunions	19 Réunion de rentrée avec directions lycée et CePAS
4 SePAS dans comité projet d'établissement	12 Collaboration classes mosaïques	20 Offre de formation aux enseignants
5 Participation active au projet d'établissement	13 Coopération active avec l'équipe socio-éducative	21 Attention et réponse aux besoins de la communauté scolaire
6 Equipe représentée dans GT lycées/MENJE	14 Assistance comité d'élèves	22 Apport d'un éclairage psycho-socio-éducatif à la direction
7 Participation aux plénières du lycée	15 Activités SePAS s'alignent à/ renforcent une politique d'établissement explicite	23 Représentation dans la cellule de développement scolaire
8 Présence aux conseils de classe trimestriels/semestriels	16 Missions et tâches des acteurs scolaires cohérentes	24 Partage analyses systémiques et transferts bonnes pratiques dans groupes d'échanges professionnels



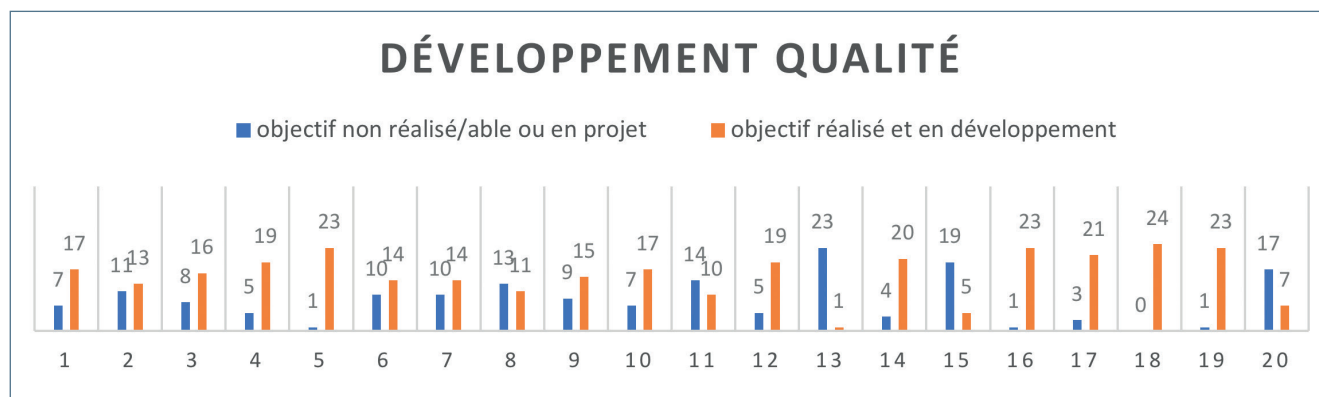
Lecture du tableau : par exemple, concernant la dimension 1 Concertations régulières avec enseignants, on observe que pour 6 équipes cet objectif est non réalisé ou en projet, tandis que 18 équipes le réalisent ou le développent.

Les SePAS participent essentiellement et systématiquement au développement de l'école via leurs contributions aux différentes instances du lycée, comme les conseils de classe, ainsi que via des contacts journaliers et informels avec l'ensemble des acteurs du lycée. Une nouveauté est la création au sein de 10 lycées des cellules de développement scolaire (CDS) dans lesquelles peut siéger un membre SePAS (dimension 23).

7. Développement qualité

1 Communication sur base de données et de documents écrits	9 Evaluation annuelle des besoins formation continue	17 Utilisation de la bibliothèque CePAS
2 Priorités d'actions définies sur la base de données	10 Besoins formation continue communiqués au CePAS	18 Utilisation du CePAS-Info
3 Coordinateur SePAS (si > 4 personnes)	11 Utilisation manuel de rédaction du rapport développement qualité SePAS - CePAS	19 Utilisation du Vadémécum LRS
4 Bilan qualitatif mensuel des activités en cours	12 Utilisation gestionnaire de consultations électroniques	20 Utilisation du Vadémécum pour l'attribution des subsides
5 Formation continue suivies selon objectifs du service	13 Utilisation hebdomadaire de l'Intranet CePAS - SePAS	21 Utilisation du template "bilan psychologique"
6 Contenus des formation continue transmis à l'équipe	14 Utilisation de la banque de données ManO+	22 Evaluation systématique de certaines mesures
7 Equité des formation continue au sein de l'équipe	15 Utilisation de la testothèque du CePAS	

C'est un des domaines d'activité formalisé le plus récemment, ce qui peut expliquer son niveau de mise en œuvre très variable. Notons toutefois que la plupart des ressources mises à disposition par le CePAS sont largement utilisées (indicateurs 16-19).



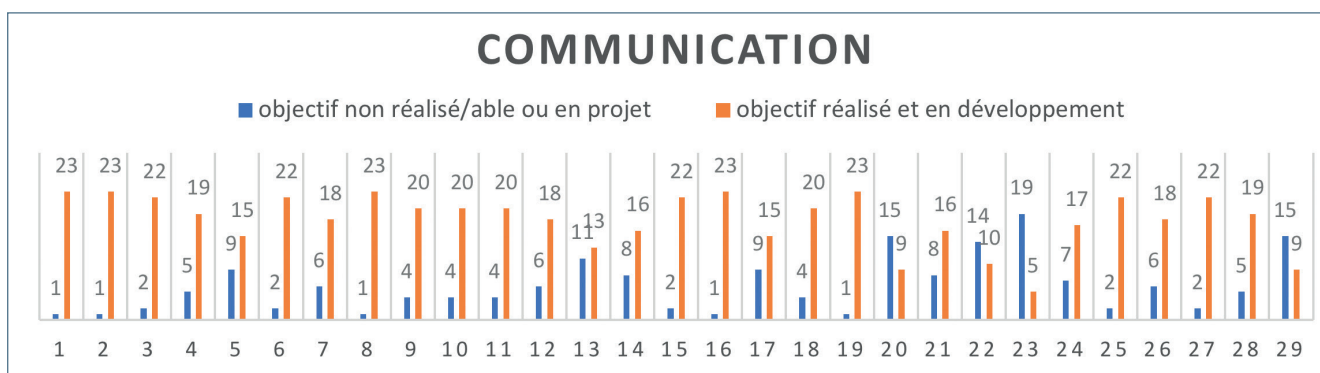
Lecture du tableau : par exemple, concernant la dimension 1 Communiquer sur base de données et de documents écrits, on observe que pour 7 équipes cet objectif est non réalisé ou en projet, tandis que 17 équipes le réalisent ou le développent.

Afin d'actualiser et d'adapter sa stratégie de développement des pratiques aux évolutions des politiques éducatives, le CePAS prend en compte, dès 2016-17, la démarche structurée et globale du « plan de développement de l'établissement scolaire » (PDS). Comme la démarche PDS concerne toute la communauté scolaire, le cadre de référence pour l'offre psycho-sociale des lycées à l'attention des élèves devra s'y inscrire avec pertinence, aussi bien au niveau de la forme (formulation d'objectifs, logiciel de documentation) que du fond (développement des pratiques collaboratives et concertée à de nombreux niveaux).

8. Communication

1 Stratégies d'information adaptées aux cibles, plusieurs moyens de diffusion	11 Information de la communauté scolaire - thèmes de prévention	21 Présence dans salle de conférence des enseignants et/ou cantine
2 Plusieurs voies de distribution simultanées	12 Centre de documentation et d'information (CDI) du SePAS	22 Brochure offres SePAS pour enseignants
3 TIC pour informations quotidiennes	13 CDI (ou coin Info ou Ori-Eck) aisément accessible	23 Rapport qualité envoyé aux partenaires scolaires et sociaux
4 Sources d'information alimentées et actualisées régulièrement	14 CDI régulièrement actualisé	24 Information aux familles via brochures, cahier de liaison, agenda, courriers
5 Besoins d'information du public cible évalué et considéré	15 Ouvrages/sites de références sur scol. à Lux. et pays limitrophes	25 Participation/organisation de séances annuelles d'information, portes-ouvertes,...
6 Information aux familles en plusieurs langues (oral et écrit)	16 Utilisation bases de données électroniques sur les métiers	26 Présence dans brochures ou sites appropriés
7 Moyens appropriés pour que partenaires scol. connaissent et comprennent travail SePAS - CePAS	16 PC à disposition de l'élève	27 Participation aux réunions d'information/d'accueil des futurs 7 ^{èmes}
8 Information de la communauté scolaire - offre et fonctionnement scol. à Lux.	18 Mise à disposition de matériel pédagogique et d'information thématique	28 Page web SePAS à jour
9 Information de la communauté scolaire - activités du lycée	19 Affichage (posters, circulaires, charte) dans lieux adéquats	29 Couverture médiatique régulière (événements, projets)
10 Information de la communauté scolaire- services d'aide à la jeunesse	20 Séances d'information annuelles pour les enseignants	

Même si le contact avec les enseignants est régulier (voir chapitre Participation au développement de l'école, la communication formelle (séances d'information, flyer, permanence pour enseignants) est beaucoup moins pratiquée.



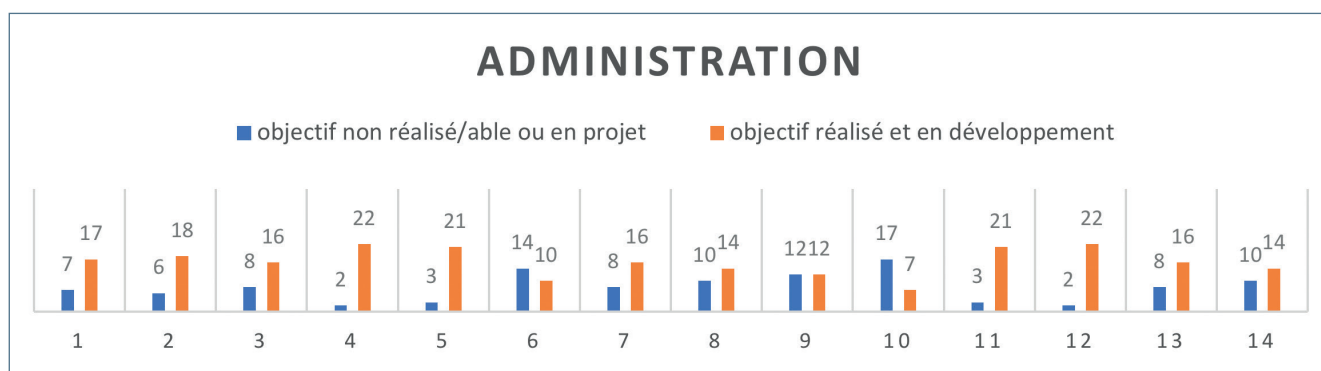
Lecture du tableau : par exemple, concernant la dimension 1 Stratégies d'information adaptées aux cibles, plusieurs moyens de diffusion, on observe que pour 1 équipe cet objectif est non réalisé ou en projet, tandis que 23 équipes le réalisent ou le développent.

Concernant le CePAS, l'Intranet CPOS-SPOS est depuis 2013-14 mis à jour plus régulièrement. En 2015-16, davantage de documents de travail et d'information sur les pratiques psycho-socio-éducatives en milieu scolaire ont été mis en ligne (cinq par mois en moyenne). Grâce au travail avec le CGIE en l'été 2016, un nouvel Intranet est opérable à partir de septembre 2016. Depuis lors, l'on compte trois fois plus de mises en ligne.

9. Administration

1 Participation à la répartition des classes selon besoins des élèves et dynamique de classe	8 Gestion professionnelle et efficace des dossiers élèves
2 Inscription des élèves utilisée comme temps d'accueil et d'information	9 Dossiers accessibles et consultables par membres de l'équipe
3 Tâches administratives clairement réparties au sein de l'équipe	10 Dossiers rédigés de manière standard
4 Une réunion d'organisation mensuelle min.	11 Information par classe disponible pour conseil de classe
5 Description de fonction actualisée pour chaque membre	12 Serveur SePAS
6 Entretien individuel avec supérieur hiérarchique, annuel min.	13 Mise à jour régulière du serveur
7 Gestion transparente du budget SePAS	14 Documents de travail et de communication intra-équipe homogènes

La gestion du personnel, du budget et des dossiers d'élèves sont des pratiques développées de manières très variables parmi les 24 équipes SePAS répondantes.



Lecture du tableau : par exemple, concernant la dimension 1 Participation à la répartition des classes selon besoins des élèves et dynamique de classe, on observe que pour 7 équipes cet objectif est non réalisé ou en projet, tandis que 17 équipes le réalisent ou le développent.



Conclusion

Vers davantage de collaboration, au bénéfice de tous les jeunes

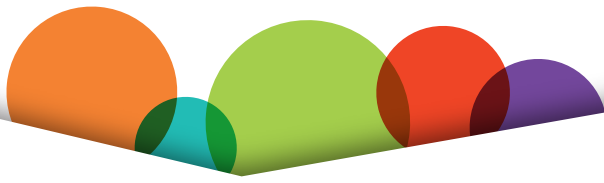
La présente étude en témoigne, les pratiques psycho-sociales sont aujourd'hui largement en adéquation avec le terrain et font preuve d'un professionnalisme certain. Cependant certaines gagneraient à se généraliser ou s'intensifier, en particulier la collaboration pluridisciplinaire et avec les enseignants, afin d'accompagner au mieux les nouvelles générations. Celles-ci ont des besoins différents que les équipes doivent entendre, des équipes flexibles, ouvertes au changement, prêtes à ajuster les mesures et les dispositifs existants.

Les SePAS sont conscients que l'évaluation et donc la qualité de leurs activités gagnerait à pouvoir s'appuyer sur un recueil plus systématique des données statistiques et leur analyse. Une méthodologie de travail rigoureuse, qui inclut la documentation précise des objectifs, moyens et résultats des actions entreprises, doit devenir la norme ; les acteurs psycho-socio-éducatifs en milieu scolaire se donneront ainsi la possibilité non seulement d'analyser et d'augmenter leur impact, mais aussi de le faire valoir.

Que six SePAS soient encore dépourvus d'un espace répondant à des conditions de confidentialité des consultations traduit des écarts bien trop grands entre les lycées. Gageons que le futur Cadre de référence pour l'offre de soutien psycho-social des élèves par les lycées et un rapprochement des différents acteurs scolaires tant au sein des cellules d'orientation que des cellules de développement scolaire⁴ y remédieront.

⁴Voir <http://www.men.public.lu/fr/themes-transversaux/developpement-scolaire/index.html>





Mise en page : yo.ko.graphics

Publication : Centre de ressources du CePAS, Luxembourg, mai 2018

www.cepas.lu

58, boulevard Grande-Duchesse Charlotte

L-1330 Luxembourg

Tél.: (+352) 247-75910

E-mail: info@cepas.public.lu

[f/cepasluxembourg](https://www.facebook.com/cepasluxembourg)



meng Méiglechkeeten